

REUNION du 27 Septembre 2012 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Date de la convocation : 17.09.2012

Présents : M. CASTAGNET Michel (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) - M. DELAGE Hervé (Monsaguel) - M. RAYNAL Michel (Monmadalès) - M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) - M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et Me NOUAÏLE Nadine (St Cernin de Labarde) - M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde)

Représentés : M. GASSEAU Jean-Louis représenté par M. LATOURNERIE Dominique (Bardou)

Absents : M. BUISSET Marc, excusé (Conne de Labarde) - M. ALONSO Daniel, excusé (Monsaguel) - Me ROSETE Marie (Monmadalès) - M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) - M. DEMAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) - M. GIOCANTI Robert, excusé (St Léon d'Issigeac) -

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 19 Juillet 2012.

Approuvé à l'unanimité.

I - Objet : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe – 2012.39

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'**Adjoint Territorial d'Animation** ;

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- **Mise en œuvre de la stratégie de développement territorial et d'animation de la communauté.**

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des **Adjoints Territoriaux d'Animation (2^{ème} classe)**.

Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2012 pour intégrer la création demandée :

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, à 25 voix pour, 01 abstention, 00 contre,

DECIDE,

- Dit que les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Emplois Permanents	Effectif pourvu	Durée Hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emploi
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	01	21	Préparation et suivi des actions de la collectivité Finances Secrétariat	Adjoint Adminis. Territ.
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	01	10	Aide à la gestion des dossiers Gestion du SPANC Secrétariat	Adjoint Adminis Territ.
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	01	35	Mise en œuvre développement territorial Animation du territoire	Adjoint Animation Territ.

Emplois Non Permanents	Effectif	Durée Hebdomadaire	Fonctions	Cadre d'emploi
Agent d'animation	01	35	Recensement du petit patrimoine Animation du territoire	Contrat CAE immers.

- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans des emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal aux chapitres prévus à cet effet.

- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

II - Objet : Rapport annuel 2011 sur le service public d'élimination des déchets – 2012.40

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le rapport annuel 2011 sur le Service Public d'Élimination des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de cette présentation,
- Adopte le rapport annuel 2011 sur le service public d'élimination des déchets,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

M. Martin souhaiterait que les informations communiquées par le syndicat soient plus claires et plus détaillées. Il regrette également que la CCPI ne soit pas destinataire des comptes administratifs.

III - Objet : Rapport relatif au prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS) pour l'exercice 2011 - 2012.41.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de publier le Rapport Annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS) suivant l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LEGAL présente ce rapport au Conseil Communautaire et indique que ce rapport sera mis à disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte de cette présentation,
- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2011. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Monsieur Legal précise que ce rapport devra être validé par chaque conseil municipal ; Toutes les communes ont été contrôlées ; Restent encore quelques habitations qui vont faire l'objet d'une relance pour un contrôle avant le 01/04/2013.

Le règlement de service devra être modifié suite au changement de la réglementation : la commission devra travailler sur ce sujet ainsi que sur le dossier d'appel d'offres, le contrat avec la SAUR se terminant le 31 mars 2013.

Monsieur le Président fait état des aides apportées par l'Agence de l'Eau sur les dossiers points noirs (3 500.00 € d'aide pour une réhabilitation).

IV - Objet : Achat terrain sur la commune d'Issigeac.

Délibération ajournée.

Monsieur Legal propose une réunion du bureau de la CCPI avec le conseil municipal d'Issigeac.

Monsieur le Maire de Bardou s'inquiète de savoir si les projets engagés par la CCPI seront toujours d'actualité après la fusion avec la communauté d'Eymet. M. Legal fait état des avancées des travaux de fusion et du respect des obligations antérieures :

- Calendrier prévisionnel :
 - Valeur du terrain et estimatif de l'acquisition
 - Dimensionnement du projet,
 - Lancement du projet avant le 31/12/2013.

V - Objet : Contrat d'Objectifs 2011-2014 : Annulation et programmation d'opérations.

Délibération ajournée.

VI - Objet : Institution d'un droit de préemption sur la commune de Faux.

Après étude du dossier avec les services compétents de la DDT et avis de l'Union des Maires, il s'avère que la commune de Faux conserve le droit d'instituer un droit de préemption sur sa commune ; la CCPI n'a que la compétence « Elaboration et révision des cartes communales » et ne gère pas les ZAC.

Monsieur le Maire de Faux explique qu'il souhaite exercer son droit de préemption concernant le projet du circuit de Canguilhem.

Questions diverses.

- Intervention du bureau d'études : M. Bourgeois a rencontré les maires des communes de Faux, Issigeac et St Léon ainsi que le Président du SVS pour avoir toutes les données concernant l'intégration scolaire.

Nécessité de créer une Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (**CLETC**) avec un délégué par commune pour une réunion prévue le 11 octobre 2012 :

- Bardou : Jean Louis GASSEAU
- Boisse : Fabrice DESSAGNE
- Conne de Labarde : Catherine BOS
- Faurilles : Gérard MARTIN
- Faux : Alain LEGAL
- Issigeac : Jean Claude CASTAGNER
- Monmadalès : Michel RAYNAL
- Monmarvès : Christian BARCHIESI
- Monsaguel : Hervé DELAGE
- Montaut : Yves VEYRAC
- Plaisance : Jean-Marie FRICOT
- St Aubin : Moïse LABONNE
- St Cernin : Nadine NOUAILLE
- St Perdoux : Philippe PLESTAN
- Ste Radegonde : Michel HASSELMANN

Lors du prochain conseil communautaire prévu le 25 octobre 2012 : modification des statuts pour prise de compétence scolaire au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Legal rappelle aux élus de prendre rendez-vous avec M. Clément semaine 40 sur le lien mis à disposition sur internet.

M. Martin souhaiterait connaître les chiffres transmis au bureau d'études.

- Madame Jacquet souhaite rencontrer les secrétaires de mairies et de syndicats le mardi 13 novembre 2012 ; lui faire remonter les questions ou thèmes à aborder.

- Information : Animation d'une journée le 1^{er} octobre 2012 de 14h à 17h par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec l'Union des maires : Ecouter et comprendre les problématiques économiques et sociales de notre territoire.

Prochaine réunion : le 25 octobre 2012 à 20h30 à Issigeac.

Fin de la séance : 22h30.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 19.07.2012
2012.39	Modification du tableau des effectifs et création du poste d'adjoint territorial d'animation
2012.40	Présentation du rapport annuel 2011 sur le service public d'élimination des déchets
2012.41	Adoption du RPQS pour l'exercice 2011
	Achat terrain sur la commune d'Issigeac
	Contrat d'Objectifs 2011-2014 : Annulation et programmation d'opérations
	Décision d'institution du droit de préemption pour le compte de la commune de Faux et délégation d'exercice
	Questions diverses.

